

# USBTR6 - Gestion des entreprises de BTP

## Présentation

### Prérequis

**Public concerné :** Professionnels du BTP et de l'architecture

**Niveau :** L3

**Diplôme prérequis :** Bac+2 Génie civil

### Objectifs pédagogiques

Présenter les techniques et les méthodologies de gestion des TPE/PME du BTP en lien avec la thématique principale de la formation

## Programme

### Contenu

#### Gestion comptable :

- Le contexte réglementaire
- Les différentes étapes de la production comptable
- Les principaux comptes (définition, principes d'enregistrement, valorisation)
- Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat)
- Les principaux traitements comptables courants
- Les relations avec les experts comptables et les commissaires aux comptes

#### Gestion fiscale :

- La TVA
- Les déclarations de TVA dans les TPE/PME du BTP

#### Gestion du personnel :

- La paie
- Les déclarations sociales
- Les congés
- Le processus administratif d'embauche et de rupture du contrat de travail

#### Gestion commerciale :

- La facturation
- Le suivi des comptes clients
- Le contentieux commercial

#### Gestion budgétaire :

- Caractéristiques et principes essentiels
- Le budget des ventes de la masse salariale
- Des investissements et celui de la trésorerie

#### Gestion financière :

- Le suivi des ratios de gestion
- La maîtrise du besoin en fonds de roulement
- La trésorerie

#### Contrôle de gestion :

- Introduction aux coûts partiels

Mis à jour le 03-04-2023



**Code : USBTR6**

Unité spécifique de type mixte  
3 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN01 - Bâtiment et énergie / 1

#### **Contact national :**

Chaire de BTP  
292 rue St Martin  
16-1-24,  
75003 Paris

Said Masaoudi  
[said.masaoudi@lecnam.net](mailto:said.masaoudi@lecnam.net)

- Concept et calcul du seuil de rentabilité
- Prévisions d'activité
- Elaboration de tableaux de bord

## Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

## Description des modalités de validation

**Première session** : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

**Seconde session** : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance